

# OPTIQUE FOUQUET SARL/HDNA OPTIQUE SASU

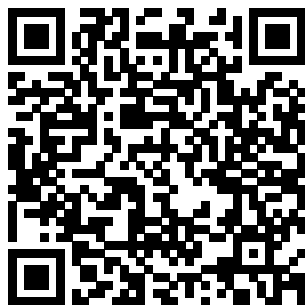


# *Notaire*





Ecrit par Echo du Mardi le 28 juillet 2023



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 26 décembre 2024**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 28 juillet 2023 sous réserves d'incidents**



**Etude de Maître Stephan BAYSSELIER  
Notaire Associé à Orange (Vaucluse)  
179 rue de Colonel Arnaud Beltrame  
CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître Simon BISEUIL, société par actions simplifiée dénommée « Office Notarial Stéphane BAYSSELIER », le 26 juillet 2023, en cours d'enregistrement au SPFE ET DE L'ENREGISTREMENT AVIGNON 1<sup>ER</sup>, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **OPTIQUE FOUQUET**, Société à responsabilité limitée au capital de 16769,39 €, dont le siège est à AVIGNON (84000), 11 rue Saint Agricole, identifiée au SIREN sous le numéro 314 731 548 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AVIGNON.

A :

La Société dénommée **HDNA OPTIQUE**, société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à AVIGNON (84000), 11 rue Saint Agricole, identifiée au SIREN sous le numéro 953 858 750 et immatriculée au Registre du Commerce



Ecrit par Echo du Mardi le 28 juillet 2023

et des Sociétés de AVIGNON.

Un fonds de commerce de opticien lunetier détaillant sis à AVIGNON (84000), 11 Rue Saint Agricola, connu sous le nom commercial Alain Afflelou, et pour lequel le vendeur est immatriculé au RCS de AVIGNON, sous le numéro 314 731 548, ce fonds comprenant :

- la clientèle, l'achalandage y attachés.
- le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux sis à AVIGNON (84000), 11 Rue Saint Agricola, où le fonds est exploité.

Le mobilier commercial, les agencements et le matériel servant à son exploitation.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE EUROS (185?000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CENT CINQUANTE-CINQ MILLE EUROS (155.000,00 EUR),
- au matériel pour TRENTE MILLE EUROS (30.000,00 EUR)

Jouissance : le 26 juillet 2023.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial « Office Notarial Stéphane BAYSSELIER », 179 Avenue Colonel Arnaud Beltrame 84100 ORANGE, où domicile a été élu à cet effet

Pour insertion

Le notaire.